

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 19/454 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A
L'AMENAGEMENT EN TRAVERSE DE
SAN GAVINU DI CARBINI - ANCIENNE RD 268**

**APPRUVENDU A CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU RILATIVA A L'ASSESTU DI
UNA TRAVERSA DI SAN GAVINU DI CARBINI - ANZIANA RD 268**

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 décembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI
M. Guy ARMANET à M. Hyacinthe VANNI
Mme Valérie BOZZI à M. François-Xavier CECCOLI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Paola MOSCA
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Marie SIMEONI
Mme Laura FURIOLI à Mme Julie GUISEPPI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
M. Paul LEONETTI à M. François BENEDETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Michel GIRASCHI
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Julien PAOLINI
M. Joseph PUCCI à M. François BERNARDI

Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Martin MONDOLONI, Camille de ROCCA SERRA, Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 portant approbation des modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse dans les agglomérations,
- VU** la délibération n° 19/280 AC de l'Assemblée de Corse du 26 septembre 2019 portant approbation du budget supplémentaire 2019 de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans la traversée de San Gavinu di Carbini pour un montant total de **977 700 € HT, soit 1 100 000 € TTC** après arrondi.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération, conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse
Commune de San Gavinu di Carbini

802 370 € HT
175 330 € HT

ARTICLE 3 :

APPROUVE l'affectation complémentaire aux 270 000 € déjà affectés à l'opération Ex. Route Départementale 268 Traverse de San Gavinu di Carbini des crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2019 - PROGRAMME N1121A, INVESTISSEMENT

MONTANT D'AP DISPONIBLE **869 889,36 € TTC**

MONTANT D'AP A AFFECTER **830 000 € TTC**

A ventiler sur l'opération suivante :

Ex. RD 268 Traverse de San Gavinu di Carbini **830 000 € TTC**

DISPONIBLE A NOUVEAU **39 889,36 € TTC**

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement avec la commune de San Gavinu di Carbini, telle qu'annexée à la présente.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 19 décembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVINZIONI DI FINANZIAMENTU RILATIVA A
L'ASSESTU DI UNA TRAVERSA DI SAN GAVINU DI
CARBINI - ANZIANA RD 268

CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A
L'AMENAGEMENT EN TRAVERSE DE SAN GAVINU DI
CARBINI - ANZIANA RD 268

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de San Gavinu di Carbini pour la réalisation du projet d'aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans la traverse de la commune.

I. OBJET DE L'OPERATION

L'ex. Route Départementale 268 assure la desserte de l'Alta Rocca. Elle représente un axe structurant du réseau routier du Pumontu et possède un rôle économique de grande importance, notamment pour son rôle de désenclavement.

La section étudiée correspond à l'ex RD 268 dans la traversée de l'agglomération de San Gavinu di Carbini. Un plan de situation est joint en annexe au rapport.

II. SITUATION ACTUELLE

L'ex RD 268 dans la traversée de San Gavinu di Carbini est une chaussée dont la structure est très dégradée. De plus, il n'y a pas de continuité des cheminements piétons. Enfin, la gestion des eaux pluviales nécessite d'être ponctuellement modernisée.

La réfection des réseaux d'eau potable et des eaux usées a été réalisée par la commune.

Les réseaux Telecom et électrique sont déjà enterrés et ne nécessitent pas d'intervention.

L'éclairage public doit être pris en charge par le SDE2A (les fourreaux et tranchées ayant d'ores et déjà été réalisés).



III. OBJECTIFS

Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- diminuer la vitesse dans la traverse,
- créer un cheminement piéton sécurisé sur l'ensemble de la traverse,
- gérer et rationaliser le stationnement,
- remettre en état la chaussée,
- réaliser ponctuellement l'assainissement pluvial de la traverse.

IV. AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement consiste donc en la création de trottoirs, réfection de la structure de chaussée, réfection du réseau d'hydraulique et de sécurisation de la traversée par la création de plateaux surélevés.

La commune a été consultée lors de plusieurs réunions sur site.

Après passage en conseil municipal, les matériaux choisis sont les suivants :

- bordures pierres en granit,
- trottoir en béton désactivé et un calepinage en dallage pierre,
- gardes corps type Marseval,
- parement en pierre des parapets finition à joint secs.

Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.

V. COÛT DE L'OPERATION

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	15 800 €
Terrassement	69 650 €
Trottoirs et ilots	510 400 €
Assainissement eaux pluviales	35 200 €
Murets et clôtures	29 000 €

Chaussée	252 100 €
Signalisations	65 550 €
TOTAL HT	977 700 €
TOTAL TTC	1 075 470 € TTC

Soit un montant total arrondi à **1 100 000 € TTC**.

III. FINANCEMENT

En application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, et fixant les modalités de calcul de la participation communale comme suit :

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Avec une population de 1 105 habitants, le taux de participation de la Commune de San Gavinu di Carbini retenu pour les travaux éligibles est de 15% pour les prestations suivantes :

- les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération. L'apport de terre végétale est cofinancé par la commune.
- l'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, je vous propose :

1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex Route Départementale 268 dans la traversée de San Gavinu di Carbini pour un montant total de **977 700 € HT, soit 1 100 000 € TTC** après arrondi.

2) **D'APPROUVER**, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, la répartition financière suivante :

- Collectivité de Corse : **802 370 € HT**
- Commune de San Gavinu di Carbini : **175 330 € HT**

3) **D'APPROUVER** l'affectation complémentaire aux 270 000 € déjà affectés sur l'opération RD 268 Traverse de San Gavinu di Carbini, des crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2019 - PROGRAMME N1121A, INVESTISSEMENT

MONTANT D'AP DISPONIBLE **869 889,36 €**

MONTANT D'AP A AFFECTER **830 000 €**

A ventiler sur l'opération suivante :

RD 268 Traverse de San Gavinu di Carbini **830 000 €**

DISPONIBLE A NOUVEAU **39 889,36 €**

4) **DE M'AUTORISER** à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de San Gavinu di Carbini.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT
DE L'EX. ROUTE DEPARTEMENTALE 268
DANS LA TRAVERSEE DE SAN GAVINU DI CARBINI**

ENTRE :

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse,

ET :

La Commune de San Gavino di Carbini, représentée par M. Don Pierre Jean PIETRI, Maire de la commune,

VU la délibération n° 19/454 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2019 approuvant le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la Route départementale 268 dans la traversée de San Gavino di Carbini, ainsi que son financement,

VU la délibération de la Commune de San Gavino di Carbini, en date du ,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation de la Collectivité de Corse et de la commune de San Gavino di Carbini au financement de l'opération « **Aménagement de l'ex. Route Départementale 268 dans la traverse de San Gavino di Carbini** » en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

ARTICLE 2 : L'opération sous maîtrise d'ouvrage de la CdC est estimée :

A un montant total **de 977 700 € HT, soit 1 100 000 € TTC.**

Le plan de financement est le suivant :

- Collectivité de Corse : **802 370 € HT**
- Commune de San Gavino di Carbini : **175 330 € HT**

La participation financière de la commune porte uniquement sur les prestations suivantes : bordures, trottoirs, calepinage pierre sur trottoirs, béton désactivé, divers petits mobiliers urbains, plateaux surélevés, gardes corps.

Sont exclus de la participation communale les prestations relatives à la chaussée (structure chaussée, terrassements).

ARTICLE 3 : La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Collectivité de Corse en ce qui concerne l'ensemble des prestations.

ARTICLE 4 : En agglomération, les prestations d'entretien et de nettoyage du mobilier urbain, de signalisation horizontale et verticale, de curage des ouvrages hydrauliques, des trottoirs sont assurées par la commune.

Les prestations d'entretien de la structure de chaussée sont assurées par la Collectivité de Corse.

ARTICLE 5 : Les participations de la commune de San Gavinu di Carbini se feront sous forme de fonds de concours au profit de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 6 : La commune de San Gavinu di Carbini s'engage à inscrire en temps utile à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent. Dans l'hypothèse où l'opération devrait être réévaluée, un avenant à la présente convention fixerait les modalités de prise en charge des dépenses supplémentaires correspondantes.

ARTICLE 7 : L'échéance des paiements de la part communale est fixée conformément à la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, de la manière suivante :

- 50 % avant le lancement des travaux
- Le solde, réajusté suivant les travaux réellement exécutés, à la fin du chantier

Fait à Aiacciu, le
(En deux exemplaires)

**Le Maire de la
Commune de San
Gavinu di Carbini,**

**Le Président du Conseil
Exécutif
de Corse,**

Don Pierre Jean PIETRI

Gilles SIMEONI

Aménagement de la traverse de San Gavinu di Carbini

Fomule trottoir béton désactivé calpinage
pierre et bordure pierre

N°	DÉSIGNATION	UNITES	Q	PRIX UNITAIRES H.T.	PRIX TOTAL H.T.	Part CDC	Part commune
100. TRAVAUX PREPARATOIRES							
101	Installation et repliement de chantier	FT	1	5 000 €	5 000,00 €	Prestations prises à 100% par la CDC	0,00 €
102	Signalisation de chantier	FT	1	5 000 €	5 000,00 €		
103	Démolition de maçonnerie de toutes natures	M3	30	60 €	1 800,00 €		
104	Plan de récolement	FT	1	2 000 €	2 000,00 €		
105	Etude d'exécution	FT	1	2 000 €	2 000,00 €		
Sous Total 100					15 800,00 €	15 800,00 €	0,00 €
200. TERRASSEMENTS							
202	Déblai meubles et rippables	M3	1 050	15 €	15 750,00 €	Prestations prises à 100% par la CDC	0,00 €
203	Mise en œuvre de remblais avec matériaux issus des déblais	M3	360	15 €	5 400,00 €		
204	Evacuation des déblais	M3	690	10 €	6 900,00 €		
204	Géotextile classe 5	M2	7 200	3 €	21 600,00 €		
205	Réalisation de purges y compris matériaux de substitution	M3	200	100 €	20 000,00 €		
Sous Total 200					69 650,00 €	69 650,00 €	0,00 €
300. ASSAINISSEMENT							
301	Curage de fossés existants	ML	200	60 €	12 000,00 €	100 % 12 000 €	0,00 €
302	Fourniture et pose de grilles avaloirs	U	2	500 €	1 000,00 €	85 % 850 €	15 % soit 150 €
303	Mise à niveau regards et bouches à clé	U	120	100 €	12 000,00 €	85 % 10 200 €	15 % soit 1800 €
304	Fourniture et pose de buse de diamètre 300	ML	30	160 €	4 800,00 €	85 % 4080 €	15 % soit 720 €
305	Fourniture et pos de buse de diamètre 400	ML	30	180 €	5 400,00 €	85 % 4590 €	15 % soit 810 €
Sous Total 300					35 200,00 €	31 720,00 €	3 480,00 €
400. MURETS ET CLOTURES							
401	Mur de soutènement h max 2,5 m	ML	15	1 000 €	15 000,00 €	100 % 15 000 €	0,00 €
402	Parément pierre 1 face	M2	40	200 €	8 000,00 €	0,00 €	100 % 8 000 €
403	Garde corps sur murét existant	ML	15	250 €	3 750,00 €	100 % 3 750 €	0,00 €
404	Plus value pour garde corps urbain	ML	15	150 €	2 250,00 €	0,00 €	100 % 2 250 €
Sous Total 400					29 000,00 €	18 750,00 €	10 250,00 €
500. TROTTOIR ET ILOTS							
501	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20	T	3 000	50 €	150 000,00 €	100 % 150 000 €	0,00 €
502	Décaissement	M3	345	30 €	10 350,00 €	100 % 10 350 €	0,00 €
503	Fourniture de béton pour trottoir	M2	1 800	55 €	99 000,00 €	100 % 99 000 €	0,00 €
504	Plus value béton désactivé pour trottoir	M2	1 800	15 €	27 000,00 €	0,00 €	100 % 27 000 €
505	Bordure P1	M0	50	35 €	1 750,00 €	100 % 1 750 €	0,00 €
506	Bordure A2	ML	80	35 €	2 800,00 €	100 % 2 800 €	0,00 €
507	Bordure T2 béton	ML	2 280	35 €	79 800,00 €	100 % 79 800 €	0,00 €
508	Plus value pour bordure T2 pierre	ML	2 280	35 €	79 800,00 €	0,00 €	100 % 79 800 €
509	Plus value pour bordure A2 pierre	ML	80	35 €	2 800,00 €	0,00 €	100 % 2 800 €
510	Fourniture de béton pour reprise petites maçonneries	M3	50	200 €	10 000,00 €	100 % 10 000 €	0,00 €
511	Tuff stabilisé pour accotement	M2	170	30 €	5 100,00 €	100 % 5 100 €	0,00 €
512	Calpinage pierre pour trottoir	M2	420	100 €	42 000,00 €	0,00 €	100 % 42 000 €
Sous Total 500					510 400,00 €	358 800,00 €	151 600,00 €
600. CHAUSSEE							
601	Etude de formulation des enrobés	F	1	3 000 €	3 000,00 €	100 % para la CDC	0,00 €
602	Déplacement du matériel de mise en œuvre des enrobés	U	2	5 000 €	10 000,00 €		
603	Sciage de chaussée	ML	20	150 €	3 000,00 €		
605	Couche d'accrochage	M2	6 750	1 €	6 750,00 €		
606	Grave bitume 0/10 épaisseur 8 cm	T	1 350	80 €	108 000,00 €		
607	Béton bitumineux 0/10 épaisseur 8 cm	T	1 050	95 €	99 750,00 €		
608	Couche d'imprégnation	M2	7 200	3 €	21 600,00 €		
Sous Total 600					252 100,00 €		
700. SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE							
701	Fourniture et pose de panneau de police C27	U	2	200 €	400,00 €	100 % 400 €	0,00 €
702	Fourniture et pose de panneau de police C20a	U	2	200 €	400,00 €	100 % 400 €	0,00 €
703	Dépose et repose de panneaux de police C20a	U	2	150 €	300,00 €	100 % 300 €	0,00 €
704	Dépose de panneaux sur séparateur de voie	U	10	150 €	1 500,00 €	100 % 1 500 €	0,00 €
705	Dépose de panneaux publicitaires	U	3	150 €	450,00 €	100 % 450 €	0,00 €
706	Signalisation de chantier spécifique au marquage	F	1	1 000 €	1 000,00 €	100 % 1 000 €	0,00 €
707	Marquage au sol parking et traverse	F	1	5 000 €	5 000,00 €	100 % 5 000 €	0,00 €
708	Marquage au sol passage piéton	U	3	2 000 €	6 000,00 €	100 % 6 000 €	0,00 €
709	Fourniture et pose de résine à l'axe et en extrémité d'aggl	M2	405	100 €	40 500,00 €	100 % 40 500 €	0,00 €
710	Fourniture de divers mobiliers urbains (potelet, plot ou banc...)	F	1	10 000 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Sous Total 700					65 550,00 €	55 550,00 €	10 000,00 €

TOTAL TRAVAUX HT	977 700,00 €	802 370,00 €	175 330,00 €
TVA 10 %	97 770,00 €	80 237,00 €	17 533,00 €
TOTAL TRAVAUX TTC	1 075 470,00 €	882 607,00 €	192 863,00 €
ARRONDI A TTC	1 100 000	905 000	195 000



P01

P02

P03

P04

P05

P06

P07

VERO LIVELLO

SAN GIANINI DI CARBINI
0.258

Pr = 0.00m

Pr = 25.00m

Pr = 50.00m

Pr = 75.00m

Pr = 100.00m

Pr = 125.00m

Pr = 150.00m

Pr = 175.00m

SPEED LIMIT 30



P07

P08

P09

P10

P11

P12

P13

P14

P1 = 150.00m

P1 = 175.00m

P1 = 200.00m

P1 = 225.00m

P1 = 250.00m

P1 = 275.00m

P1 = 300.00m

P1 = 325.00m







P37

P38

P39

P40

P41

P42

P43

P44

P45

P46

P47

P48

P49

P50

P51

P52

P53

Pr=661.16m

Pr=675.00m

Pr=691.03m

Pr=700.00m

Pr=713.00m

Pr=730.00m

Pr=762.57m

Pr=775.00m

Pr=788.52m

Pr=800.00m

Pr=813.08m

Pr=825.00m

Pr=839.60m

Pr=850.00m

Pr=850.00m

Pr=675.00m



P59

P58

D. 135
SAN GAVINO DI CASPINA

P57

Pr=1000.00m

Pr=1000.00m

Pr=975.00m

Pr=950.00m

P56

P55

P54

Pr=925.00m

Pr=900.00m

P53

Pr=875.00m

P52

Pr=850.00m

P51

Pr=39.60m

P50

VERS ZONZA

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-
16/11/2019

Nombre de
conseillers

L'an deux mil dix-neuf, le seize novembre, le Conseil municipal de la Commune de San Gavino di Carbini étant assemblé en session, au lieu habituel de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Don Pierre Pietri, Maire.

en exercice : 15

présents : 09

Étaient présents : Nadine Adain, Dominique Lazare Beretti, Jany-Paule Beretti, Antoine Giorgi, Gaston Giorgi, Jean-Charles Marchini, Jacques Antoine Simon, Philippe Varet.

représenté(es) : 0

Votants : 09

Représenté(es) :

Absent(es) :

Emmanuelle Carcary, Jacky Fortini, Sophie Lanfranchi, Catherine Mattera, Francine Nicoli-Pokrzywa, Vannina Rogato-Halewa

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Jany-Paule Beretti ayant obtenue la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Aménagement de la
Traverse du Chef-Lieu**

Le Maire présente avec le concours de Monsieur Peri, Responsable des Investissements Routiers de la Collectivité de Corse, la proposition établie par celle-ci d'aménagement de la traverse du chef-lieu, opération consécutive à celle de l'enfouissement des réseaux, qui vient d'être réalisée.

Les travaux porteront essentiellement sur :

Nota :
le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affichée
à la porte de la Mairie le :

- la création de trottoirs en béton désactivé,
- le revêtement bitumé de la chaussée après enlèvement du revêtement existant,
- la pose d'une signalisation verticale et horizontale adaptée.

que la convocation
avait été faite le :
08/11/2019

Après avoir pris connaissance de l'estimation financière de cette importante opération, et des choix proposés, le Conseil décide d'opter pour la formule de trottoirs avec bordures en pierres, avec calepinage qui se traduira par un investissement de 802.370,00 € HT à charge de la Collectivité de Corse, de 175.330,00 € HT à charge de la Commune, à prélever sur ses fonds propres.

Le Conseil remercie la Collectivité de Corse pour avoir répondu favorablement à sa demande d'aménagement de la traverse et souhaite que les travaux puissent être réalisés dans le courant de l'année 2020.

Le Conseil donne mandat au Maire pour mener à bien cette importante opération en liaison avec la Collectivité de Corse, et le charge de signer tous documents nécessaires pour ce faire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

